

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2015 :

Convocations : 12.10.2015

Excusée : Madame Pascaline MULLER

Absent : Monsieur Philippe MANZONI

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie NIKA

Travaux mairie : attribution des lots du marché public :

Les conseillers municipaux prennent connaissance du compte-rendu de la Commission d'Appels d'Offres du 24 septembre dernier qui propose de retenir les Entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de réhabilitation pour la mise aux normes en accessibilité PMR du secrétariat, d'un WC et du perron extérieur de la mairie :

Lot 1 : terrassement, aménagements extérieurs : SARL MARTEL

Lot 2 : démolition, gros œuvre : SARL HCT

Lot 3 : menuiseries extérieures : SARL Eric FEVRE

Lot 4 : plâtrerie : SAS BAZIN Thierry

Lot 5 : menuiseries intérieures : SARL BGC Menuiserie

Lot 6 : électricité : Ent. MARCEL Olivier

Lot 7 : plomberie, sanitaire : SARL MION et GATINOIS

Lot 8 : carrelage : EURL RAUSCHER

Lot 9 : peinture : SAS CD PEINTURE

Les conseillers municipaux suivent l'avis de la CAO et retiennent les entreprises proposées. Ils chargent le Maire de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Ils souhaitent la transmission d'un calendrier d'exécution des travaux.

Ils retiennent l'offre transmise par la Société « Aux siècles derniers » pour l'achat des dalles de pierre au prix de 90.00 Euros / m².

Prévisions travaux pour 2016 :

SDEHM (Syndicat d'Énergie) : les conseillers municipaux chargent le SDEHM d'effectuer une étude en vue de l'effacement des réseaux aériens sur une partie de la rue de Verdun, de la rue des Roussottes et de la rue de la Côte, et s'engage à régler au Syndicat un forfait d'un montant de 1 000.00 Euros après la réception de cette étude. Cette étude, dont le coût forfaitaire s'élève à la somme de 1 000.00 Euros est déduit du montant des travaux s'ils sont effectués.

Dans la cadre de l'AD'AP, une étude sera réalisée pour la mise en accessibilité du camping (bureau et salle des campeurs) et de l'église. Le Préfet a accepté, par arrêté, la demande de prorogation de délai d'1 an.

Forêts :

Cessions et règlements : les conseillers municipaux valident la liste des cessionnaires inscrits pour 2015, ainsi que le règlement soumis par les services de l'ONF et le règlement communal.

Parcelle 11 : un hêtre écuissé sera marqué « arbre écologique » et un charme sera exploité.

Vente de bois : à l'occasion de la vente du 6 octobre dernier à Semoutiers, 142.73 m³ des parcelles 20.1, 22 et 23 ont été acquis par « la Forestière de Haute-Marne » pour un montant de 5 589.00 Euros HT et 328.22 m³ de parcelles diverses ont été acquis par « Vosges Bois Développement » pour un montant de 18 655.00 Euros HT.

Chasse : le calendrier des jours de chasse sera diffusé dans les prochaines brèves communales.

Taxe d'aménagement :

Le Maire informe de la possibilité de création d'une taxe d'aménagement. Les conseillers municipaux ne souhaitent pas instaurer cette taxe.

Création d'un syndicat fermé sur le périmètre du pays de Chaumont :

Le Pays de Chaumont, doit nécessairement évoluer pour se transformer en syndicat mixte et pouvoir répondre ainsi aux conditions de portage du programme LEADER 2014-2020 définies par la Région dans son « Appel à candidature LEADER ». Ce dernier stipule au point 2.3 « Territoires concernés » que : « LEADER s'adresse aux territoires ruraux définis par le Programme de Développement Rural, c'est-à-dire l'ensemble du territoire régional, hormis les communautés d'agglomération de Reims et de Troyes. Les parcs naturels régionaux (PNR), les communautés de communes et d'agglomérations, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), les syndicats mixtes sont les territoires organisés pressentis pour porter les démarches LEADER. »

Par délibérations des conseils communautaires des communautés de communes de Bourmont, Breuvannes, Saint Blin du 1^{er} juin 2015, du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles du 22 juin 2015, de la Vallée du Rognon du

30 juin 2015, du Bassin Nogentais du 31 août 2015, des Trois Forêts du 21 septembre 2015 ainsi que de l'Agglomération de Chaumont du 25 juin 2015, les EPCI se sont prononcés favorablement au portage d'un SCOT par un syndicat mixte fermé, à créer.

La commune de VOUECOURT se prononce à l'unanimité :

1° favorablement au projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé sur le territoire des communautés de communes et d'agglomération constituant le pays de Chaumont arrêté par le Préfet de la Haute-Marne (*arrêté préfectoral n°1935 du 26 juin 2015*) ;

2° favorablement au projet de statuts du syndicat mixte annexé à la présente délibération.

Adhésion au Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ **APPROUVE** les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire avec SIACI SAINT HONORE ;

2/ **DECIDE** d'adhérer à compter du 1^{er} Janvier 2016 au contrat d'assurance groupe (2016-2019) et jusqu'au 31 décembre 2019, dans les conditions suivantes :

Type d'agents	Risques assurés	Franchise maladie ordinaire	Taux
CNRACL	Tous les risques	10 jours	5.05 pour 10 jours
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1.35 pour 10 jours

3/ **PREND ACTE** que les frais engagés par le CDG pour le compte de notre collectivité, feront l'objet d'un remboursement au CDG de la HAUTE-MARNE prévu dans la convention jointe,

Et à cette fin,

AUTORISE le Maire à signer le certificat d'adhésion ainsi que la convention à intervenir avec le CDG dans le cadre du contrat groupe.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois avant la date anniversaire.

Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement :

le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2016 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire, Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, pourra bénéficier d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS), ou bénéficier d'un repos compensateur équivalent aux heures consacrées aux opérations de recensement et aux séances de formation ;

Statistiques camping :

Le Maire transmet aux conseillers municipaux les statistiques du camping pour la saison 2015, qui représente un nouveau record avec 1 481 campeurs, 4 884 nuitées et une recette brute de 34 188.40 Euros. Le Maire félicite à nouveau Michèle, la gérante, et Marielle, agent d'entretien, pour la qualité du travail fourni.

CAMDA :

Les conseillers municipaux chargent le Maire de souscrire un contrat de dératization avec la Société CAMDA pour une intervention annuelle sur les réseaux.

Comptes-rendus des réunions syndicales :

SMICTOM : Monsieur Emmanuel POU CET relate les décisions prise lors de la réunion du 24 septembre 2015, et en particulier la fusion des Syndicats SDEDM (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers) et SDEHM (Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Marne) qui deviendront le SDED52 (Syndicat Départemental Energie et Déchets 52). Des statistiques sur les volumes collectés sont données. Le système de la

redevance incitative est repoussé à 2017, l'achat des bacs de collecte est en cours et leur distribution est prévue fin 2015, le règlement d'utilisation sera proposé. Un arrêté municipal sera pris pour limiter le stationnement des bacs sur le domaine public.

SITS de Froncles : la rentrée s'est déroulées dans de bonnes conditions, pas de problème particulier à signaler.

SIAH : Monsieur Jacques DOYON précise que les travaux seront effectués en priorité sur les zones touchées par la tempête entre Soncourt et Provenchères.

Questions diverses :

Le Maire informe les conseillers de la fin de l'école de musique de la Communauté de Communes à Vouécourt.

Un prix sera remis à la commune dans les locaux du Conseil Départemental le 13 novembre prochain pour les villages fleuris.

Le Maire donne les jours d'intervention des ouvriers du SIVOM passés en service d'hiver.

Le devis de la Société Colas est accepté pour la somme de 2 511.60 Euros pour de petites réparations de voirie. Les travaux de la cour des logements communaux sont reportés, un enduit bicouche sur les trottoirs existants et dégradés sera programmé.

Le Maire a assisté à une réunion le 15 octobre en vue de la fermeture de la trésorerie de Vignory au 31 décembre 2015. Pour faciliter les encaissements de la régie du camping, la Direction Départementale des Finances Publiques propose la mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique, les coûts devront être précisés avant la décision. Les versements pourront être effectués à la Poste de Bologne dans des conditions précises. Suite au rattachement de la commune à la Trésorerie de Chaumont des changements de codes et paramètres devront être effectués.

Le relevé des compteurs d'eau potable a été effectué par des conseillères municipales qui sont remerciées.

Une information avec le FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) de Champagne Ardennes sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires a eu lieu le mardi 6 octobre 2015, une charte d'entretien des espaces publics est proposée.

Les travaux de fleurissement sont évoqués. Les bénévoles ont assuré un bon entretien malgré une météo très sèche. La commission environnement aura à programmer l'enlèvement des différentes plantations, en particulier devant la mairie pour cause de travaux à venir.

Suite à la fermeture de la bibliothèque, le Maire évoque la possibilité de mise en place d'une « boîte à lire ».

Arnaud MARASI a signalé que les eaux pluviales ruissellent sur le chemin de la vieille côte, au-dessus du château d'eau

L'Entreprise GUERIN-ISSE est intervenue pour supprimer des branches basses entre le belvédère et l'ancienne décharge. Les agents ONF ont marqué 5 arbres qui paraissent dangereux à la sortie du village sur la route du Heu. L'Entreprise GUERIN-ISSE doit fournir un devis.